



MDP



**DECISION N° 473  
(MARCHES PUBLICS)**

**SUIVI CONTRAT DE CHAUFFE ANNEE 2025 ET MISSION  
AMO POUR RELANCE DU CONTRAT D'EXPLOITATION DES  
INSTALLATIONS THERMIQUES  
SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT**

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bon de commande signé avec l'entreprise BET HUGUET le 16 mai 2024, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rédaction du marché d'exploitation et de maintenance des bâtiments communaux, pour un montant de 4 463.75 € HT,

Vu le bon de commande signé le 16 avril 2025 avec l'entreprise BET HUGUET, pour le suivi annuel du contrat de chauffe en cours avec la société M ENERGIES, pour un montant de 3 109.37 € HT,

Considérant la nécessité de signer un avenant de transfert des marchés de la société BET HUGUET à la société INDDIGO, suite à une opération de fusion réalisée le 30 juin 2025, afin de solder les engagements en cours,

Le Maire,

**D E C I D E**

- de signer avec la société INDDIGO, sise 16-18 boulevard de la Motte 54 000 NANCY, un avenant de transfert de l'ensemble des droits et obligations découlant des marchés à la société INDDIGO.

Pompey, le 10/12/2025



Le Maire,  
  
Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 17.12.25  
Transmis à la Préfecture le 17.12.25